



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/52/32/Add.1
23 octobre 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Cinquante-deuxième session

RAPPORT DU COMITÉ DES CONFÉRENCES

Additif*

* Distribution préliminaire du rapport du Comité des conférences, dont la version complète et définitive sera publiée en tant que Supplément No 32 des Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-deuxième session (A/52/32)Rev.1).

97-28436 (F) 241097 241097

/...

La reprise de la session de fond (404e séance) du Comité des conférences a eu lieu le 21 octobre 1997. Le présent additif au rapport du Comité des conférences (A/52/32) contient des informations sur les travaux du Comité lors de cette session.

EXAMEN DU PROJET DE BUDGET-PROGRAMME POUR L'EXERCICE
BIENNAL 1998-1999 : SERVICES DE CONFÉRENCE

Introduction

1. À sa 404e séance, le 21 octobre 1997, le Comité a examiné le rapport du Secrétaire général sur la réforme de l'Organisation des Nations Unies : mesures et propositions (A/52/303), contenant les prévisions révisées relatives aux services de conférence pour l'exercice biennal 1998-1999, ainsi que les textes explicatifs s'y rapportant qui figurent dans le document A/52/6 (chap. 27E).

Examen de la question

2. On s'est déclaré favorable au projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1998-1999 ainsi qu'à l'ensemble de réformes proposées par le Secrétaire général dans le domaine des services de conférence qui, a-t-on souligné, constituait une activité de fond essentielle du Secrétariat. Le poste de Secrétaire général adjoint aux affaires de l'Assemblée générale et aux services de conférence conférerait au titulaire des pouvoirs fonctionnels dans l'ensemble du Secrétariat en ce qui concerne les services de conférence, ce qui permettrait d'assurer une coordination plus étroite et une utilisation plus rationnelle des ressources.

3. De même, la création du Département des affaires de l'Assemblée générale et des services de conférence a été favorablement accueillie. On craignait toutefois que les suppressions de postes prévues dans les textes explicatifs, notamment en traduction, ne nuisent à la prestation des services de conférence. On a également émis l'avis que l'on pouvait être sûr que le Secrétaire général utiliserait les ressources demandées pour s'acquitter pleinement du mandat qui lui a été confié.

4. Répondant aux questions posées, le représentant du Secrétariat a assuré les membres du Comité que la question des suppressions de postes prévues à Vienne, qui étaient plus importantes qu'à New York et à Genève, avait été soigneusement examinée et que les services fournis à Vienne n'en pâtiraient pas. En fait, aucun lieu d'affectation ne se ressentirait des suppressions de postes. Grâce aux innovations technologiques introduites dans le domaine de la traduction, en particulier, les traducteurs pouvaient désormais établir à l'écran la première version de leur traduction, ce qui permettait d'alléger la charge de travail des services de traitement de texte et de renforcer l'efficacité du système de production de la documentation. En vue d'accroître encore la productivité, on se proposait d'introduire la traduction assistée par ordinateur à compter de 1998-1999. Toute augmentation du volume de la documentation à traduire serait prise en charge à la fois par les traducteurs permanents et grâce à un recours accru à du personnel temporaire et aux services de traduction contractuelle. En 1998, le Secrétariat s'attacherait essentiellement à établir des normes uniformes et à coordonner les politiques en matière de ressources, notamment dans le domaine de la technologie, afin d'assurer une prestation de services qui soit la plus économique et la plus efficace possible dans tous les lieux d'affectation. New York montrerait la voie à suivre dans ce domaine, mais Genève et Vienne continueraient néanmoins d'être responsables de l'administration quotidienne de leurs services de conférence respectifs.

5. Le recours à du personnel temporaire, nécessaire durant les périodes de pointe, était une pratique courante dans d'autres bureaux et organismes des Nations Unies. Tout serait mis en oeuvre pour assurer le recrutement de personnel temporaire dans les conditions les plus rentables grâce à la conclusion d'accords contractuels qui soient avantageux pour l'Organisation.

6. Le Secrétariat a assuré les membres du Comité que la nouvelle structure envisagée pour les services de conférence et la réduction proposée des ressources et des postes ne nuiraient pas au volume ni à la qualité des services de conférence qu'il assure, notamment en ce qui concerne la traduction et la publication dans les délais prescrits des documents dans les langues officielles de l'Organisation.

7. On a estimé que le représentant du Secrétariat avait donné des réponses satisfaisantes aux questions posées par les membres du Comité.

Conclusion

8. Le Comité des conférences a pris acte du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1998-1999 présenté par le Secrétaire général [A/52/6 (chap. 27E)] et du rapport du Secrétaire général sur la réforme des Nations Unies : mesures et propositions (A/52/303).
